



Le lundi 25 mars deux mille dix-neuf à vingt heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Vains, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Olivier DEVILLE, Maire.

Présents et membres excusés et pouvoirs :

DADU Jacques	A	HERNOT Valérie A Abel JOUENNE	Pv	LECOLAZET Didier	A
DEVILLE Olivier	P	HEUDES Thierry	P	MANNEHEUT Marie- Jo	P
FAGUAIS François	P	JOUENNE Abel Pv de Valérie HERNOT	P	MONTÉCOT Sandrine	A
GEERTS Danièle	P	LECHARTIER Sébastien	P	THÉAULT Chantal	P
GUISSE Edith	P				

**Secrétaire de séance** : Élu conformément à l'article L.2121-15 du CGCT : Danièle GEERTS

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 10

Convocation : 20/03/2019 Affichage : 21/03/2019

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

**1. Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**2. Adoption du procès verbal du Conseil Municipal du 25 février 2019**

**3. Gestion des finances communales:**

**Budget communal : Vote du compte administratif 2018 - Délibération 20190325-01**

Le compte administratif est présenté par Mme Manneheut, il fait ressortir les éléments suivants :

<b>DESIGNATION</b>	<b>MONTANT</b>
Les mandats émis en fonctionnement	340 697.05
Les titres émis en fonctionnement	446 004.37
Les mandats émis en investissement	128 060.33
Les titres en investissement	268 036.06
Les restes à réaliser	207 000

Le maire sort de la salle et ne prend pas part au vote ;

**Le compte administratif 2018, présenté par Madame Manneheut, adjointe au Maire en charge des finances est approuvé avec 9 voix pour.**



**Budget communal : Vote du compte de gestion 2018 du trésorier - Délibération 20190325-02**

Retour du maire, pour présenter le compte de gestion 2018 dressé par le trésorier de la commune

- Le compte de gestion est en tous points identiques au compte administratif 2018,

**Il est approuvé à l'unanimité.**

**Budget communal : Affectation du résultat - Délibération 20190325-03**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de	+ 479 141 .18
Un déficit de fonctionnement	0.00

Décide

VOTE					
POUR	10	CONTRE	0	ABSTENTION	0

d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	105 307.32 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	373 833.86 €
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A+B (hors restes à réaliser)</b> <b>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</b>	479 141.18 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	158 411.93 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	207 000.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 479 141.18 €
1) <u>Affectation en réserves R 1068 en investissement</u> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	139 975.00 €



2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	339 166.18 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

**Le conseil vote l'affectation du résultat à l'unanimité**

**Budget communal : Vote des taxes 2019 (foncier bâti et non bâti, habitation)**

**Délibération 20190325-04**

Monsieur le Maire présente les taux de taxes de 2018 et propose de maintenir les taxes au même niveau pour l'année 2019

TAXES	TAUX 2019	RAPPEL DU TAUX 2018
Taxes foncières sur les propriétés bâties	<b>19.30%</b>	<b>19.30%</b>
Taxes sur les propriétés non bâties	<b>36.80%</b>	<b>36.80%</b>
Taxes d'habitation	<b>16%</b>	<b>16%</b>

**Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

**Budget communal : Programme d'investissements 2019**

Monsieur le Maire présente les propositions d'investissement pour l'année 2019

DESIGNATION	MONTANT	DESIGNATION	MONTANT
Acquisition terrain	104 000€	Installation de voirie	30 000€
Frais d'étude architecte	25 000€	Immeuble de rapport	250 000€
Création budget annexe	112 000	Matériel informatique	10 000€
Aménagement du cimetière	85 000€	Matériel technique	1 000€
Effacement de réseau	97 600€	Plantation d'arbres	1 000€

**Budget communal : Présentation et vote du budget primitif 2019 - Délibération 20190325-05**

Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'année 2019

BUDGET PRIMITIF	
SECTION	MONTANT
fonctionnement	779 766.18 €
investissement	761 600.00 €

**Le Budget Primitif présenté par le maire est adopté à l'unanimité**



**Budget communal : Souscription d'un emprunt - Délibération 20190325-06**

Monsieur le Maire propose de recourir à un emprunt de 211 000 pour financer les investissements prévus au budget, de retenir dans le cadre de la renégociation des emprunts la proposition de la Caisse d'Epargne au taux de 1.16% sur 10 ans

***La proposition de souscription d'un emprunt de 211 000 euros telle que présentée ci-dessus est adoptée à l'unanimité***

**Budget de l'eau : Vote du compte administratif 2018 - Délibération 20190325-07**

Le compte administratif du budget de l'eau est présenté par Mme Manneheut, il fait ressortir les éléments suivants :

DESIGNATION	MONTANT
Les mandats émis en fonctionnement	110 803.28 €
Les titres émis en fonctionnement	109 818.92 €.
Les mandats émis en investissement	21 036.91 €.
Les titres en investissement	29 027.00 €.

Le maire sort de la salle et ne prend pas part au vote ;

***Le compte administratif 2018 du budget de l'eau, présenté par Madame Manneheut, adjointe au Maire en charge des finances est approuvé avec 9 voix pour.***

**Budget de l'eau : Vote du compte de gestion 2018 - Délibération 20190325-08**

*Retour du maire, pour présenter le compte de gestion 2018 du budget de l'eau dressé par le trésorier de la commune*

- Le compte de gestion du budget de l'eau est en tous points identique au compte administratif 2018,

***Il est approuvé à l'unanimité.***

**Budget de l'eau : Affectation du résultat - Délibération 20190325-09**

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

BUDGET DU SERVICE DE L'EAU		
SECTION	MONTANT	COMPTE
recettes fonctionnement	53 616.27 €	002
investissement	71 214.78 €	1068

***Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité***



**Budget de l'eau : Vote du prix de l'eau 2019 - Délibération 20190325-10**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le prix de l'eau que nous achetons au SMPGA connaît une augmentation significative compte tenu de la mise en service de la nouvelle usine d'eau d'Avranches. Il a attiré l'attention des services de la sous-préfecture à ce sujet.

Le budget de l'eau est déjà légèrement déficitaire avant cette augmentation. Cependant si le Conseil s'engage dans la restructuration du budget investissement du service de l'eau, les économies générées à terme permettront de maintenir les prix du service de l'eau à leur niveau actuel permettant ainsi aux abonnés de profiter d'un tarif de l'eau 2019 au prix de 2018 malgré les augmentations subies.

<b>DESIGNATION</b>	<b>PRIX 2019</b>	<b>RAPPEL DU PRIX 2018</b>
Abonnement	<b>78.00 €</b>	<b>78.00 €</b>
Prix du M <sup>3</sup>	<b>1.80 €</b>	<b>1.80 €</b>

***Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité***

**Budget de l'eau : Vote du Budget primitif 2019 - Délibération 20190325-11**

Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'année 2019

<b>BUDGET PRIMITIF DU SERVICE DE L'EAU</b>	
<b>SECTION</b>	<b>MONTANT</b>
fonctionnement	163 594.33 €
investissement	101 214.78 €

***Le Budget Primitif du service de l'eau présenté par le maire est adopté à l'unanimité***

**Budget de l'eau : Souscription d'un emprunt - Délibération 20190325-12**

Monsieur le Maire propose de procéder à la restructuration du budget d'investissement du service de l'eau en acceptant la proposition de la Caisse d'Epargne d'un montant maximum de 125 000 sur 10 ans au taux de 1.15%.

***La proposition de souscription d'un emprunt de 125 000 euros telle que présentée ci-dessus est adoptée à l'unanimité***

**Servitude eau : déplacement de la canalisation située sur la parcelle ZD 84 - Délibération 20190325-13**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré Mme Annie LELIEVRE au sujet d'une canalisation d'eau qui traverse la parcelle ZD84. Après avoir étudié toutes les solutions possibles il s'avère que la seule solution pour que cette parcelle puisse être construite, un acquéreur a déposé son permis de construire. Celui-ci actuellement bloqué dans l'attente d'une solution. Faute de trouver celle qui conviendra M DAVID devra renoncer à son projet. Les différentes réflexions à ce sujet nous amènent à envisager un déplacement de la conduite pour lui faire contourner la parcelle par la route. Nous avons fait chiffrer cette demande par notre prestataire. Le coût de l'opération s'élève à 8 806.08 euros. Mme Lelievre nous demande de participer au financement de cette opération. Après de nombreux échanges le conseil délibère sur la question de la participation financière de la commune au déplacement de la conduite.



Le conseil délibère sur la participation exceptionnelle de la commune.

***Cette proposition mise aux voix a recueilli les votes suivants : Contre : 3 - Abstention : 0 - Pour : 7***

Le principe de la participation exceptionnelle de la commune est adopté. Il convient alors d'en fixer le montant. De nouveau un long débat s'engage sur le taux de participation de la commune. Il semble se dégager un consensus autour d'une participation d'un tiers.

***Cette proposition mise aux voix a recueilli les votes suivants : Contre : 1 - Abstention : 1 - Pour : 8***

➤ **Questions diverses :**

Les travaux de la route des Granges approche de la fin nous pouvons commencer à penser inauguration. Monsieur le Maire propose de retenir la date du 22 juin 2019 à 11h00.

Le lotissement des domaines avance, trouver un cabinet de géomètre aura été compliqué 3 entreprises contactées 2 ont répondu (Segur et Geomat) les négociations ont abouti au choix de Segur le moins disant.

Le dossier loi sur l'eau est finalisé, 5 cabinets contactés 3 réponses, proposition la moins disante retenue. Le permis d'aménager devrait pouvoir être déposé fin avril. La partie technique du DCE concernant la viabilisation est prêt ne manque que la partie administrative CCTP et CCAP en cours de réalisation par les services de la communauté d'agglomération. Les délais sont tendus mais la commercialisation des terrains au cours du dernier trimestre reste envisageable.

La présente séance contient 13 délibérations numérotées 20190325-01 à 20190325-13



**DEPARTEMENT DE LA MANCHE COMMUNE DE VAINS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 25/03/2019**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Année 2019 – Page 129

Le Maire,  
Olivier DEVILLE

Olivier DEVILLE	
Jacques DADU	
François FAGUAIS	
Danièle GEERTS	
Édith GUISSÉ	
Valérie HERNOT	
Thierry HEUDES	
Abel JOUENNE	
Sébastien LECHARTIER	
Didier LECOLAZET	
Marie-Jo MANNEHEUT	
Sandrine MONTÉCOT	
Chantal THÉAULT	

Fait à Vains, le \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_  
Le Maire  
Olivier DEVILLE

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Fait et délibéré à Vains, les jours mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage en mairie*